



Facture au Trésor Public omise par le notaire...

Par **Ninou1209**, le **25/03/2021** à **10:12**

Bonjour, rnrnJ'ai un souci avec une facture du TP. rnrnMa grand-tante est décédée en février 2019 et la succession, clôturée en juin 2019. rnrnEn septembre 2020, je reçois du notaire en charge de cette succession, une facture du Trésor Public (maison de retraite) d'un montant de 1.600 €. Le notaire a omis de la payer avant la clôture de la succession. Etant héritière à hauteur de 45 % (55 % de frais de succession), j'aimerais savoir si j'ai un moyen de déduire ou récupérer les frais de succession sur cette facture ? rnrnJe suis assez novice sur le sujet mais étant donné que toutes les factures ont été payées par la trésorerie de ma grand-tante avant la clôture de la succession et que j'ai reçu 45 % de l'héritage, pourquoi devrais-je payer cette facture à 100 % alors que c'est le notaire qui a oublié de la régler ? rnrnJe me suis arrangée avec le Trésor Public et rembourse 100 € par mois pendant 16 mois... pour certains ce n'est pas une grosse somme mais pour moi qui suis seule à élever mes enfants et avec un emploi à mi-temps c'est très difficile financièrement. rnrnSi vous pouvez m'apporter vos lumières et connaissances, je suis preneuse. rnrnJe vous remercie d'avance pour tous les renseignements et l'aide que vous pourrez m'apporter. rnrnBien cordialement.